

Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
12.12.2013

Date de la convocation des conseillers :  
12.12.2013

point de l'ordre du jour no:  
8

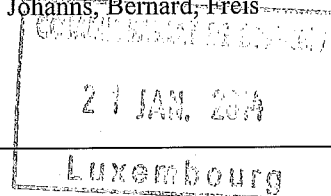
## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 20 décembre 2013

**Présents:** Spautz, bourgmestre ff, Huss, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Hansen, Goetz, Kox, ~~Johanns, Bernard, Freis~~ conseillers,

Espen, secrétaire communal ff.

**Absent:** Bofferding, conseiller



## Le Conseil Communal;

**Objet: Renouvellement du collecteur principal et renaturation de l'Alzette –Devis (articles 4/550/221313/14012, 4/520/222100/09009 et 4/520/222100/14011)**

Considérant que les trois projets seront réalisés au cours des exercices budgétaires 2014 à 2017;

Considérant que le nouveau collecteur principal assurera l'évacuation intégrale des eaux usées de la Ville d'Esch-sur-Alzette;

Considérant qu'il remplace deux ouvrages construits au début du dernier siècle, dont l'état vétuste (infiltrations, contre-pentes, dégâts constructifs) et le sous-dimensionnement demandent leur remplacement;

Considérant que l'amortissement de l'investissement est visé sur une durée au moins identique à la durée de vie des deux anciens collecteurs;

Considérant que dans le cadre de la pose à travers la zone de réserve naturelle «Im Pudel», il sera profité des travaux pour procéder à la renaturation du tronçon de l'Alzette;

Considérant que le tracé du collecteur servira aussi comme assise pour l'aménagement du tronçon de piste cyclable faisant défaut entre Lallange et Schifflange et contribuera ainsi à compléter le réseau national des pistes cyclables;

Considérant que la répartition participative des coûts entre l'Etat luxembourgeois et la Ville d'Esch-sur-Alzette ainsi que l'inscription pluri-annuelle des budgets sont indiquées dans les tableaux inclus dans le dossier;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**d é c i d e  
à l'unanimité**

- d'approuver le renouvellement du collecteur principal et de la renaturation de l'Alzette ;
- d'approuver le devis au montant de 1.000.000.-€ pour la renaturation (études et travaux) de l'Alzette « Pudel ». Le crédit sera inscrit à l'article 4/550/221313/14012 du budget des dépenses extraordinaires à hauteur de 50.000.-€ pour l'exercice 2014, de 400.000.-€ pour l'exercice 2015 et de 550.000.-€ pour l'exercice 2016.
- d'approuver le devis au montant de 3.400.000.-€ pour le renouvellement (études et travaux) du collecteur « Square Lallange ». Le crédit sera inscrit à l'article 4/520/222100/09009 du budget des dépenses extraordinaires à hauteur de 150.000.-€ pour l'exercice 2014, de 650.000.-€ pour l'exercice 2015, de 1.350.000.-€ pour l'exercice 2016 et de 1.250.000.-€ pour l'exercice 2017.
- d'approuver le devis au montant de 16.932.000.-€ pour le renouvellement (études et travaux) du collecteur principal (Esch-SIVEC). Le crédit sera inscrit à l'article 4/520/222100/14011 du budget des dépenses extraordinaires à hauteur de 500.000.-€ pour l'exercice 2014, de 5.500.000.-€ pour l'exercice 2015, de 7.000.000.-€ pour l'exercice 2016 et de 3.932.000.-€ pour l'exercice 2017.

en séance

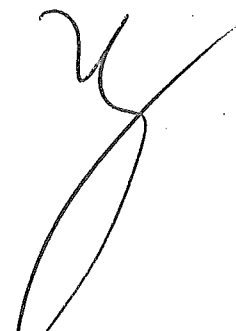

date qu'en tête

suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal ff,

1 6 JAN. 2014

Le bourgmestre ff,

  
  
Secrétariat  
1 2 FEV. 2014

COMMISSARIAT DE DISTRICT  
05 FEV. 2014  
Luxembourg

N° 83/13/FAE  
Vu et approuvé  
Luxembourg, le 5 FEV. 2014

Le Ministre de l'Intérieur et  
à la Grand-Duché de  


20603